

DELIBERATION

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE METROPOLITAINE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Assemblée Générale du 21 novembre 2025 – en présentiel et distanciel – Palais de la Bourse, tenue

Sous la présidence de M. Jean-Luc CHAUVIN, Président, et à laquelle ont assisté :

Bernard MARTY, Vice-Président,
Philippe ZICHERT, Vice-Président,
Corinne INNESTI, Trésorier Adjoint,
Sandrine MOTTE, Secrétaire,
Laurent AMAR, Membre du Bureau, (à distance),
Delphine DEFRANCE, Membre du Bureau,
Karim DRIOUCHÉ, Membre du Bureau,

Cédric ANGELONE, Patrick ARDIZZONI, Christophe BAILLE, Rudy BENJAMIN (à distance), Philippe BERUTTI (à distance), Marie-Pierre CARTIER, Sabine CASALI, Arnaud CASTAGNEDE, Fabrice COQUIO (à distance), Philippe DEVEAU (à distance), Axel DISGAND (à distance), Marie-Laure DUFOUR (à distance), Patrick ESCUDIER, Fabienne FERREN (à distance), En tant que Membres élus.	Corinne FRANCO (à distance), Elodie GARCIA, Thierry GARNIER, Catherine GINESTE, Fabrice GREFFET, Philippe GUENOUN, Marion GUEZ (à distance), Nicolas GUYOT-DOSSON (à distance), Sylvie HABIB, Anis HAIDER (à distance), Oleg IMBERT (à distance), Jean-Michel LACAUX, Jacqueline LE GOFF (à distance),	Aurélié MIDANI (à distance), Thierry MODICA, Corinne PELLEGRINI, Sylvie PLUNIAN, Laurence PONT (à distance), Stéphanie RAGU, François RANISE, Nicole RICHARD-VERSPIEREN (à distance), Alexandre SEDDIK, Valérie SEGRETAIN (à distance), Pierre VEYRES (à distance), Maurice WOLFF,
--	--	--

Soit 47 membres élus en exercice sur 68 membres élus dont se compose la Chambre : quorum atteint.

Nassima BENALI, Katia BLANC, Julie BRESCIA-CARCASSONNE, Jacques CABUZEL, Annie CARRAI, Olivier CAZZULO (à distance), En tant que Membres Associés	Olivier CEBE, Sandra CHALINET (à distance), David DELAUNAY (à distance), Cécile DELEUZE-SERRUS (à distance), Nathalie DUMAS (à distance), Georges FAUQUE,	Sandra GALLISSOT (à distance), Jérôme MATRONE, Manoah MICHELOT, Gilles NOBILI, Morgann ROUGERON (à distance), Jean-Luc SEDE (à distance),
---	--	--

Frédéric BUSIN, Yves DELAFON, En tant que Conseillers du Président.	Michel ESTEVE, Cécile KHANN,	Lisa MARTENS, Mathieu STORTZ,
---	---------------------------------	----------------------------------

Etaient excusés :

Frédéric RONAL, Trésorier,
Fabrice ALIM, Secrétaire,

Christine BAZE, Jean-Daniel BEURNIER, Christine CABAU, Nicolas CHABERT, Laurent CONTADINI, Marie CORNUT, Sylvie COTTIN, En tant que Membres élus.	Nathalie FOSSATI, Vincent GAYMARD, Marie-Laure GUIDI, Catherine LANGE-JUSTE, Antoine MICHELET, Marie-Cécile OLIVIERO,	Sybille SAILLARD, Antoine SEGURET, Jean-Michel SIBUE, Christophe SOSCIA, Jean-François SUHAS, Patrick VERBAUWEN,
--	--	---

Didier ABRIC, Caroline BARON, Gérald BOLLON, Michel BOUBILA, En tant que Membres Associés	Julie DAVICO-PAHIN, Céline DE LUCA, Patrick ROLLAND,	Tony SESSINE, Jean-Christophe TRAPY, Frédéric VERDET.
---	--	---

Pierre ALLARY, Pierre-Edouard BERGER, Jean-Luc BLANC, Luc BOUVET, En tant que Conseillers du Président.	Valérie FEDELE, Georges GARABEDIAN, Nathalie HAGEGE,	Jocelyn MEIRE, Nathalie NENON-ZIMMERMANN, Jean-Jacques ZENOU,
---	--	---

Assistaient également à la séance :

Mélissa BENCHALAL, Chargée de mission tutelle consulaire et animation de réseaux – Pôle Economie, Entreprises, Emploi et Compétences – DREETS PACA.

Anne-Marie FALCOT, Responsable de la division de l'action économique à la DRFIP PACA 13 (à distance),

Nicolas MACCIONI, Directeur Général, Pierre-François POLI, Directeur Général Adjoint, Guillaume BEAUFORT, Denis BERGE, Philippe BRAZEILLES, Lorenzo CHABERT (à distance), Elisa CONGTANG (à distance), Francis COULOMB, Marie-George GUILLIEN-ANDRE, Nadia GEOFFROY, Anne-Marie HEINICH (à distance), Laurence HONORE, Béatrice LAGET, Christine LE GARGASSON, Gilles MICHEL, Laurence MICK (à distance), Thomas MOZZICONACCI (à distance), Adeline PADILLA, Anne-Laure ROSSI-POGGI, Eric REGINAL (à distance), Nathalie SIMON, Géraldine ZANA (à distance), Patrick ZIMBARDO.

BAREME DES INDEMNITES DE VACATION POUR LES PERSONNES QUALIFIEES EXTERIEURES A LA CCIAMP, MEMBRES DE LA COMMISSION DE PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS ET DU DEONTOLOGUE (ANNEXE 11 DU RI)

L'article 7.4.5 du Règlement Intérieur relatif aux indemnités de vacation des référents et des personnes qualifiées extérieures à la CCI membres de la commission de prévention des conflits d'intérêts prévoit :

« La CCIAMP détermine et adopte les modalités de versement des indemnités pouvant être perçues, le cas échéant, par les personnes extérieures désignées par la CCI pour exercer les missions de référent déontologue et/ou les missions de référent en matière de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte dans des limites dont le barème figure en annexe du présent règlement intérieur : Le montant maximal de l'indemnité pouvant être versée au référent déontologue et/ou référent en matière de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte est fixé dans le barème joint en annexe par dossier dans une limite de à 25 000 € par an sur présentation de justificatifs et du registre des saisines dont il a fait l'objet. Le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée par personne extérieure désignée par la CCIAMP pour siéger à la commission de prévention des conflits d'intérêts est fixé comme indiqué dans le barème joint en annexe, en tenant compte du temps passé sur les travaux intermédiaires :

- 1) Pour la présidence effective d'une séance de la commission de prévention des conflits d'intérêts ;*
- 2) Pour la participation effective en tant que membre à une séance de la commission de prévention des conflits d'intérêts.*

Les indemnités prévues au 1^o et 2^o ci-dessus ne sont pas cumulables »

Indemnités des membres extérieurs de la CPCI :

Le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée par personne extérieure désignée par la CCIAMP pour siéger à la commission de prévention des conflits d'intérêts s'élève à :

- Présidence d'une séance : 300 euros
- Participation en tant que membre : 200 euros

Ces indemnités ne sont pas cumulables pour une même séance.

(A noter qu'il est prévu une commission par trimestre, sauf imprévu/urgence.)

Indemnités du référent déontologue régional :

- Maximum : 100 € HT /dossier (Décidé par la CCIR PACA dans sa convention avec le déontologue)
- Limite annuelle : 25 000 € /an

L'annexe 11 du Règlement intérieur a été présenté à l'Assemblée Générale. Elle est disponible sur la plateforme Dilitrust.

Après avoir entendu l'exposé, l'Assemblée Générale du 21 novembre 2025 approuve à l'unanimité des Membres :

- ✓ Le montant des indemnités de vacation pour les personnes qualifiées extérieures à la CCIAMP, membres de la Commission de Prévention des conflits d'Intérêts (CPCI) et du déontologue ainsi présenté.
- ✓ L'annexe 11 du Règlement Intérieur « Indemnités de vacation des référents et des personnes qualifiées extérieures à la CCI membres de la commission de prévention des conflits d'intérêts ».

47 votants sur 68 Membres Elus (Quorum : 35, atteint)

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de la CCIAMP

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président de la CCIAMP

